



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 36

Mis en ligne le : 17/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois d'octobre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON – Mme CZURKA – M. AMAR – Mme MORBELLI – M. MERSALI – Mme CUILIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – M. PIQUET – M. RENAUDIN – M. OULIE – Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme ROSADONI – Mme BERTHOLLAZ – M. DE SOUZA – Mme ROVARINO – Mme CHAUVIN – Mme LEHNERT – M. JESNE – M. SAURA – M. SAHRAOUI – M. FERAL – M. BOCCIA – Mme SAHUN – M. ALLIOTTE – M. SANCHEZ – M. BORELLI

Pouvoirs : M. MONDOLONI à M. AMAR – Mme DESCLOUX à Mme NERSESSIAN – Mme RAFIA à Mme HAMOU-THERREY – Mme CARUSO à Mme MICHEL – M. MENGEAUD à M. PORTE

Absents : M. GACHET-Mme JONNIAUX- Mme CONTICELLO

Secrétaire de séance : M. SAURA

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PROJET AVEC LE F.R.A.C. PACA

N° Acte : 8.9 Culture

Délibération n° 22-168

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que, depuis 2005, un partenariat et une collaboration étroite s'est établi entre la municipalité, l'Education Nationale et le F.R.A.C. (Fonds Régional d'Art Contemporain) PACA afin de permettre d'initier à l'Art Contemporain des enfants de maternelles, élémentaires, collèges et lycées.

Monsieur le Maire précise que la commune de Vitrolles, par l'intermédiaire de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, met en place, une exposition à l'espace d'exposition Prairial, d'œuvres prêtées par le FRAC, en vue d'organiser des visites et des ateliers de pratiques artistiques aux scolaires, du 9 décembre 2022 au 12 mai 2023, sur le thème « *art et sport : en piste !* ».

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant que le prêt est gratuit mais que la commune de Vitrolles prend en charge :

- les dépenses d'assurance « clou à clou »,
- le transport aller/retour des œuvres,
- leur mise en place en présence d'un technicien du FRAC,
- les frais de communication,
- le vernissage de l'exposition.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer favorablement sur la convention de projet avec le FRAC PACA, sis 20 Bd de Dunkerque 13002 MARSEILLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE les termes de la convention projet avec le FRAC PACA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de projet avec le FRAC PACA.

Le Secrétaire de séance

D. SAURA



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 17 octobre 2022

P. le Maire et par délégation
Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



	Provence Alpes Côte d'Azur	20 bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracpaca.org www.frac-provence-alpes-cotedazur.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---	---

Convention de projet année scolaire 2022/2023

Entre les soussignés :

Le Fonds Régional d'Art Contemporain Provence-Alpes-Côte d'Azur

20 boulevard de Dunkerque 13002 Marseille

N° de SIRET : 345 362 255 00027 - Code APE : 9102Z

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Représentée par Madame Muriel Enjalran, en sa qualité de Directrice

ci-après dénommé le « **Frac** »,

Et

La commune de Vitrolles

Hôtel de Ville- Boîte postale 102, 13743 Vitrolles Cedex

Représentée par **Loïc Gachon**, en sa qualité de Maire de Vitrolles

ci-après dénommée la « **La commune de Vitrolles** »,

Conjointement désignées ci-après « **les parties** »

Préambule

Le **Frac** Provence-Alpes-Côte d'Azur, conformément au cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds Régional d'Art Contemporain figurant dans l'arrêté du 5 mai 2017, remplit les missions générales qui lui sont dévolues en matière d'acquisition d'œuvres représentatives de la création contemporaine sous toutes ses formes, de constitution d'un patrimoine contemporain public et de la diffusion de ces œuvres à des fins de sensibilisation et de formation des publics les plus larges possibles, sur le territoire régional, national et international.

Engagé dans une dynamique d'aménagement culturel du territoire, le **Frac** contribue pleinement à la mise en œuvre d'expositions et d'événements artistiques, ayant pour objectif de sensibiliser tous les publics à l'art contemporain. Le **Frac** poursuit également une mission de conseil et d'expertise auprès des collectivités et structures associatives pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur politique culturelle et de leur programmation en arts visuels.

Ouverte aux enfants, adolescents et adultes, l'Ecole Municipale d'Art Plastiques de Vitrolles dispense des cours d'initiation ou de perfectionnement aux pratiques artistiques dans le domaine des Beaux-Arts et des Arts Appliqués et participe aux animations en partenariat avec le tissu associatif et les autres services municipaux.

Pour l'année scolaire 2022/2023, conformément aux objectifs mentionnés ci-dessus, et selon les dispositions de la convention-cadre de partenariat qui les unit, le **Frac** et « **La commune de Vitrolles** » s'associent pour mener le projet « *En piste !* » à l'EMAP de Vitrolles.

Il contribuera au parcours éducatif artistique et culturel de l'élève et devra être inscrit au volet culturel de l'établissement. Pour cela, les parties ont sélectionné le dispositif : « **Frac à la carte** »

Conçu en collaboration avec les chargées de projets éducatifs du **Frac**, les expositions **Frac** à la carte permettent d'aborder les questions relatives à la création contemporaine dans l'environnement quotidien des élèves.

Article 1. Définitions

Chaque fois qu'ils seront utilisés dans la présente convention ou en relation avec elle, les mots listés ci-dessous auront la définition suivante :

	Le Fonds régional d'art contemporain est financé par le ministère de la Culture et de la communication, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.
---	--

	Provence Alpes Côte d'Azur	20 bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracpaca.org www.frac-provence-alpes-cotedazur.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---	---

« Convention » : désigne la présente convention conclue entre le Frac et « **La commune de Vitrolles** »,

« Convention-cadre » : désigne la convention cadre conclue entre le Frac « **La commune de Vitrolles** », pour les années 2021 à 2024.

« Projet » : Désigne le projet « *En piste !* » pour lequel le Frac et « **La commune de Vitrolles** » s'associent.

« Œuvres » : désigne les œuvres mises à disposition par le Frac dans le cadre du projet.

Article 2. Objet, porteur.se de projet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le Frac, après avis favorable du Comité de prêt, met à disposition de « **La commune de Vitrolles** », les œuvres visées dans l'article 4 de la présente convention, pour l'exposition unique suivante :

Titre de l'exposition : « *En piste !* »

Dates de présentation : du 9 décembre 2022 au 11 mai 2023

Lieu d'exposition : Espace Prairial,

Adresse : Avenue Font Ségugne - 13127 VITROLLES

Mail : valerie.servan@ville-vitrolles13.fr Téléphone 04 42 89 87 13

Nom : Valérie Servan, Directrice de l'EMAP Vitrolles

Pour cette année scolaire, la porteuse de projet au sein de « **La commune de Vitrolles** » est : Valérie Servan, Directrice de l'EMAP de Vitrolles.

Les interlocutrices désignées au sein du Frac sont :

-Clémence Plantard, responsable de la diffusion éducative
clemence.plantard@frac-provence-alpes-cotedazur.org

-Coralie Bugnazet, chargée de projets éducatifs
coralie.bugnazet@frac-provence-alpes-cotedazur.org

ligne directe 04 91 90 28 72


La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature et pour l'année scolaire en cours. Elle n'est pas reconductible.

Article 3. Descriptif du projet et déroulé

Pour cette nouvelle année de partenariat et dans le cadre du projet départemental en arts plastiques de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône, le Frac et « **la commune de Vitrolles** » s'associent pour mener le projet « *En piste !* ».

Ce projet d'exposition construit en collaboration entre le conseiller pédagogique et l'équipe enseignante de l'EMAP de Vitrolles entre en écho avec la participation du Frac aux Olympiades culturelles. Le projet « *En piste !* » vise à mettre en espace une sélection d'œuvres de la collection du Frac et une sélection d'éditions d'artistes interrogeant les liens entre sport, jeu et pratique artistique dans l'espace public.

C'est au travers de ce prisme de la pratique sportive que cette exposition permet d'aborder des enjeux sociétaux forts tels que l'engagement artistique dans un contexte géopolitique instable, l'utilisation de l'espace public par le commun et la fédération d'une communauté autour d'une pratique sportive ou artistique. Elle aborde également le vocabulaire commun qui s'établit entre ces deux disciplines et le rapport inhérent au corps qu'elles contiennent.

	Le Fonds régional d'art contemporain est financé par le ministère de la Culture et de la communication, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.
---	--

	Provence Alpes Côte d'Azur	20 bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracpaca.org www.frac-provence-alpes-cotedazur.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---	---

La classe ambassadrice pour ce projet sera la classe de CM2 de Mme Chabrol de l'école élémentaire Martine Morin. Elle travaillera tout au long de l'année sur ce projet d'exposition, elle participera activement aux différents temps forts de l'exposition tels que ; le montage de l'exposition, la découverte des œuvres, la pratique d'ateliers créatifs, le vernissage.

Parallèlement un travail de création de contenus de médiation participative sera également engagé avec l'équipe pédagogique de l'EMAP dans l'objectif de proposer aux élèves de l'EMAP et aux enfants des écoles du bassin Vitrollais des visites et des ateliers de création plastique autour de cette exposition. Afin d'accompagner au mieux l'équipe pédagogique de l'EMAP dans cette approche participative et inclusive de la médiation, une formation dispensée par le **Frac** sera organisée le 6 janvier 2023 de 9h30 à 12h30.

Calendrier prévisionnel de l'action :

Du 6 au 8 décembre 2022: Enlèvement des œuvres au Frac par un agent municipal
9 décembre 2022: Montage de l'exposition et venue de la classe ambassadrice
6 janvier 2023 de 9h30 à 12h30 : Formation de l'équipe pédagogique de l'EMAP au **Frac**
Janvier à mai 2023 : Visites et ateliers de pratique artistique à l'EMAP
14 mars 2023 : Vernissage de l'exposition et valorisation des productions
Vendredi 12 mai 2023 : démontage de l'exposition
Du 16 au 17 mai 2023 retour des œuvres au frac par un agent municipal

Article 4. Conditions et modalités du prêt d'œuvres

Pour la période du 6 décembre au 17 mai 2023 dans le cadre du projet « En piste ! », le **Frac** s'engage à mettre à disposition de « **La commune de Vitrolles** », les œuvres suivantes listées ci-dessous et en annexe 1 de la présente convention, dont la valeur d'assurance globale s'élève à 23 433 euros


Liste des œuvres :

Johanna-Maria Fritz
Like a bird, 2014 - 2019
Impression jet d'encre sur papier Baryta
Inv. : 2021.1154 (B)
VA : 1875 EUR

Johanna-Maria Fritz
Like a bird, 2014 - 2019
Impression jet d'encre sur papier Baryta
Inv. : 2021.1154 (C)
VA : 1875 EUR

Johanna-Maria Fritz
Like a bird, 2014 - 2019
Impression jet d'encre sur papier Baryta
Inv. : 2021.1154 (D)
VA : 1875 EUR

Johanna-Maria Fritz
Like a bird, 2014 - 2019
Impression jet d'encre sur papier Baryta
Inv. : 2021.1154 (E)

	Le Fonds régional d'art contemporain est financé par le ministère de la Culture et de la communication, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.
---	--

	Provence Alpes Côte d'Azur	20 bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracpaca.org www.frac-provence-alpes-cotedazur.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---	---

VA : 1875 EUR

Johanna-Maria Fritz
Like a bird, 2014 - 2019
 Impression jet d'encre sur papier Baryta
 Inv. : 2021.1154 (F)
 VA: 1875 EUR

Catherine Melin
Montagnes Russes, 2010
 Dessin sur papier
 42 x 60 cm
 Inv.: 2012.755 (A)
 VA: 2500 EUR

Catherine Melin
Montagnes Russes, 2010
 Dessin sur papier
 42 x 60 cm
 Inv.: 2012.755 (B)
 VA: 2500 EUR

Catherine Melin
Montagnes Russes, 2010
 Dessin sur papier
 42 x 60 cm
 Inv.: 2012.755 (C)
 VA: 2500 EUR

Catherine Melin
Sans titre, 2010
 Diamètre approximatif 1m60
 Inv.: 2017.954
 VA: 4000 EUR

Thomas Wattebled
Le plus vite possible, 2015
 Encre sur papier
 30 x 21 cm
 Inv. : 2021.1168 C
 VA : 318 EUR

Thomas Wattebled
Comité défaite, 2020
 Graphite et encre sur papier
 30 x 21 cm
 Inv. : 2021.1168 (E)
 VA : 318 EUR

Thomas Wattebled
Corner Pieces, 2014



	Provence Alpes Côte d'Azur	20 bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracpaca.org www.frac-provence-alpes-cotedazur.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---	---

Encre sur papier
 30 x 21 cm
 Inv. : 2021.1168 (G)
 VA : 318 EUR

Thomas Wattebled
No place for loser, 2014
 Encre sur papier
 30 x 21 cm
 Inv. : 2021.1168 (H)
 VA : 318 EUR

Thomas Wattebled
Bouquet, 2016
 Encre et crayon de couleur sur papier
 30 x 21 cm
 Inv. : 2021.1168 (I)
 VA : 318 EUR


Thomas Wattebled
Zizou, 2014
 Encre sur page de cahier numéroté
 20,5 x 14,5 cm
 Inv. : 2021.1168 (J)
 VA : 318 EUR

Bruni/Babarit
Le jardin dans la friche, 2006
 Carte postale couleur
 12 x 17 cm
 Inv. : EM20122324, POST BR/BA 2006 ULS
 VA : 50 EUR

Martin Creed
Flip book Work n° 850, 2008
 Broché
 5,5 x 10,5 cm
 Inv. : EM20121301, FLIP CREE 2008 ULS
 VA : 300 EUR

Peter Dressler
Livre [Tie break], 1996
 Broché
 24 x 17 cm
 Inv. : EM2012949, DRES 1996 ULS
 VA : 200 EUR

Joachim Schmid
O Campo, 2010
 Couv. souple pelliculée, Dos carré collé

	<p>Le Fonds régional d'art contemporain est financé par le ministère de la Culture et de la communication, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.</p>
---	---

	Provence Alpes Côte d'Azur	20 bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracpaca.org www.frac-provence-alpes-cotedazur.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---	---

20,5 x 24,5 cm

Inv. : EM2015017, SCHM.J 2010 FRAC

VA : 100 EUR

« **La Commune de Vitrolles** » s'engage à employer exclusivement les œuvres d'art qui lui ont été confiées pour le but du projet. Elle s'engage à mettre à disposition des techniciens pour assister l'équipe du **Frac** qui réalise l'accrochage et le démontage.

Le **Frac** apporte son expertise technique, artistique et pédagogique tout au long du projet.

Article 5. Transport des œuvres

« **La Commune de Vitrolles** » s'engage à prendre en charge le transport aller et retour des œuvres selon les indications fournies par le **Frac**.

Date d'enlèvement du Frac : du 6 au 8 décembre 2022

Date d'enlèvement du lieu d'exposition : du 16 au 17 mai 2023

Les œuvres sont enlevées et restituées sur prise de rendez-vous à l'adresse suivante :

Frac Provence Alpes-Côte d'Azur

31 rue Vincent Leblanc (Quai de livraison)

13002 Marseille

Article 6. Assurance

« **La Commune de Vitrolles** » assure à ses frais exclusifs les œuvres prêtées en valeur agréée et le cas échéant le matériel audiovisuel prêté listé dans l'article 4 de la présente convention, sans franchise, clou à clou, du lieu de départ des œuvres jusqu'à leur retour au **Frac** y compris pendant la durée de l'exposition et des opérations annexes incluses notamment de stockage, de transport, de manutention, d'installation ou de démontage.

Cette assurance couvre les risques de perte et de dommages, imputables ou non à la faute « **La Commune de Vitrolles** » quelle qu'en soit la cause, y compris ceux résultant d'un cas de force majeure.

La valeur d'assurance est fixée en euros cité en article 4 de la présente convention.


Une attestation d'assurance conforme aux exigences de la présente convention est obligatoirement transmise au **Frac** au moins 15 jours avant le départ des œuvres. En l'absence de cette attestation, l'œuvre ne peut pas quitter le lieu où elle est conservée.

Article 7. : Constat d'état de l'œuvre

Avant le départ des œuvres et avant leur conditionnement, le **Frac** dresse un constat d'état. Ce constat est remis par un personnel du **Frac** sous la forme d'un dossier papier et accompagne l'œuvre. A l'arrivée des œuvres sur le lieu d'exposition, « **La Commune de Vitrolles** » et le **Frac** dressent un constat d'état contradictoire qu'ils signent. Avant le départ des œuvres et avant leur conditionnement, le constat d'état est mis à jour par les **parties**.

A leur retour au **Frac**, et après déballage un constat d'état final est dressé par le **Frac**. Ce dernier constat est opposable à « **La Commune de Vitrolles** » qui engage sa responsabilité en cas de dommage constaté sur les œuvres.

Article 8. Gardiennage des œuvres

	Le Fonds régional d'art contemporain est financé par le ministère de la Culture et de la communication, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.
---	--

	Provence Alpes Côte d'Azur	20 bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracpaca.org www.frac-provence-alpes-cotedazur.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---	---

« La Commune de Vitrolles » garantit la sécurité matérielle des œuvres ainsi que la sécurité de leur conservation. Il s'engage à ne pas dénaturer ou porter atteinte à l'intégrité des œuvres.

« La Commune de Vitrolles » s'engage à respecter les conditions de prêt fixées par le Frac pour la présentation et le gardiennage des œuvres.

« La Commune de Vitrolles » à prévoir un local sain pour le stockage des caisses et des emballages des œuvres.

« La Commune de Vitrolles » s'engage à assurer la propreté du lieu d'exposition avant l'arrivée des œuvres du Frac et pendant toute la durée de l'exposition.

Article 9. Sinistre ou disparition

« La Commune de Vitrolles » a l'obligation de signaler la détérioration d'une œuvre dans les plus brefs délais aux chargés de collection du Frac :

Pascal Prompt, responsable de collection : pascal.prompt@frac-provence-alpes-cotedazur.org

Laura Majan, chargée de collection : laura.majan@frac-provence-alpes-cotedazur.org

04 91 90 29 35

Une déclaration de sinistre doit être établie par l'établissement scolaire auprès de sa police d'assurance.

En cas de détérioration d'une œuvre pendant son transport ou la durée de son exposition, un devis de restauration est produit par une personne désignée par le Frac. Il est adressé à « La Commune de Vitrolles » qui fait son affaire, avec son assureur, du paiement de l'intégralité des frais correspondant, et le cas échéant du préjudice fait à l'artiste.

« La Commune de Vitrolles » a l'obligation de signaler la disparition d'une œuvre et d'adresser au Frac une copie de la déclaration de vol ou de disparition faite auprès des services de police. Le Frac est habilité à émettre, dans ce cas, un titre de perception d'un montant équivalent à la valeur d'assurance déclarée à la police.

Article 10. Valorisation du projet

Exposition de valorisation :

Un évènement de valorisation des productions réalisées par les élèves sera organisé par « La Commune de Vitrolles ». L'organisation de cet évènement est à la charge de « La Commune de Vitrolles ». Le Frac apporte son aide et expertise. La date de vernissage devra être fixée conjointement par les parties.

Bilan de l'action engagée :

« La Commune de Vitrolles » s'engage à effectuer un bilan de l'action et à retourner au Frac le document « bilan de l'action engagée » ainsi que tout document réalisé dans le cadre du projet. Il convient de rappeler que les chiffres communiqués seront transmis aux ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale et figureront sur le rapport d'activité du Frac.


Article 11. Droit d'auteur

Le prêt d'œuvre par le Frac comprend une cession des droits suivants ;

- Le droit de présenter l'œuvre originale au public lors de l'exposition faite dans le cadre du projet « En piste ! »
- Le droit de reproduire l'œuvre sur tous les supports de communication à vocation pédagogique créés dans le cadre du projet « En piste ! ».

Cette cession de droits patrimoniaux est non exclusive et non transférable. Elle est valable uniquement en France. « La Commune de Vitrolles » s'engage à faire figurer le nom de l'artiste de façon claire sur tous les supports de communications. La cession est consentie pour la durée du projet.

Dans le cadre de prêt d'œuvres, le partenaire peut reproduire ces œuvres dans le cadre strict de la promotion de la présentation de l'exposition ou du projet réalisé conjointement. Cependant le Frac n'étant pas le titulaire exclusif des droits

	Le Fonds régional d'art contemporain est financé par le ministère de la Culture et de la communication, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.
---	--

	Provence Alpes Côte d'Azur	20 bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracpaca.org www.frac-provence-alpes-cotedazur.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---	---

de reproduction et de représentation de l'œuvre, il appartient à « **La Commune de Vitrolles** » de procéder aux demandes d'autorisation et au paiement des droits de propriété littéraire et artistique aux artistes ou à leur ayant droit, directement ou auprès des sociétés de gestion de droits d'auteur (type ADAGP ou SAIF) s'ils y sont affiliés.

Article 12. Communication

Les **parties** s'engagent à faire mention du partenariat sous la forme d'un texte et du logo **des parties** sur tous supports d'information ou de communication relatifs au projet « En piste ! ». La mention retenue doit être validée par **les parties** au préalable.

Les parties s'engagent à faire figurer les mentions suivantes dans tous supports de communication évoquant ce projet :

« En piste ! »

Dates d'exposition de valorisation ou date du projet en fonction du type de document

Un projet du **Frac Provence-Alpes-Côte d'Azur** et de « **La Commune de Vitrolles** »

Dans le cadre du dispositif « Frac à la carte »

« Le Fonds régional d'art contemporain est financé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le ministère de la Culture et de la communication / Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est membre de Platform, regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain et membre fondateur du réseau Marseille Expos. »

L'ensemble des supports de communication devra tenir compte du protocole (Préfecture/Région) et des mentions obligatoires. Les supports de communication créés par « **La Commune de Vitrolles** » être validés par le **Frac**.

Réalisation des supports de communication

La conception et la réalisation d'un carton en format web et print et d'une affiche sont à la charge du **Frac**. Si « **La Commune de Vitrolles** » souhaite imprimer et diffuser ces supports par voie postale, les frais demeureront à sa charge. Le **Frac** s'engage à diffuser le carton d'invitation à ses partenaires et à communiquer sur l'évènement.

« **La Commune de Vitrolles** » s'engage à compléter et renvoyer les éléments permettant la réalisation des supports au minimum deux mois avant la date de vernissage de l'exposition.

Mentions obligatoires

Les parties s'engagent à respecter la législation en vigueur.

Pour rappel, toute communication visuelle des œuvres présentées doit s'accompagner de la mention suivante :

noms et prénoms des auteurs

titre de l'œuvre

copyright (le cas échéant de l'ADGAP ou SAIF)

Collection du Frac Provence-Alpes-Côte d'Azur

La reproduction d'œuvres protégées fera l'objet de paiement de droits d'auteur.


L'utilisation non autorisée d'œuvres protégées est susceptible de faire l'objet de poursuites pénales.

Droit à l'image

« **La Commune de Vitrolles** » s'engage à compléter et renvoyer les formulaires types d'autorisation de droit à l'image au **Frac** pour les élèves participant au projet. Il s'agit de deux documents destinés aux majeurs et aux mineurs et à l'équipe pédagogique.

Article 13. Annulation et report

Toute annulation par « **La Commune de Vitrolles** » doit faire l'objet d'un courrier officiel recommandé avec accusé de réception adressé dans les meilleurs délais à la Directrice du Frac. Les frais sur les opérations de traitement déjà engagées demeurent à la charge de « **La Commune de Vitrolles** ».

	Le Fonds régional d'art contemporain est financé par le ministère de la Culture et de la communication, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.
---	--

	Provence Alpes Côte d'Azur	20 bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracpaca.org www.frac-provence-alpes-cotedazur.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---	---

En cas de force majeure, de cas fortuit, de graves événements internationaux susceptibles de mettre en péril les œuvres, le **Frac** peut annuler les interventions de plein droit, sans que « **La Commune de Vitrolles** » ne puisse élever aucune réclamation. L'annulation est notifiée « **La Commune de Vitrolles** » par écrit.

Contexte lié à la pandémie Covid-19

A la date de signature de la convention, le contexte de la pandémie mondiale Covid-19 est connu des Parties.

Dans le cas d'une impossibilité d'organiser le projet dans les conditions prévues initialement en raison de décisions ultérieures ou actuelles des autorités administratives (gouvernement, préfecture, mairie) à savoir et notamment :

- les restrictions de circulation (indisponibilité des transports aériens, ferroviaires ou autocars) ;
- fermetures administratives de lieux,
- mesures de confinement ou de limitation des rassemblements du public ;
- conditions spécifiques d'accueil du public (restriction des jauges, mesures sanitaires contraignant l'accès des publics spécifiques : groupes scolaires, personnes âgées, fragiles) ;
- impossibilité de mettre en œuvre des mesures sanitaires obligatoires pour des raisons économiques, structurelles ou autres ;
- fermeture des établissements scolaires ;

Les Parties s'engagent à privilégier le report du projet. A défaut, le présent contrat est résilié de plein droit.

Article 14. Intégralité de la convention

La présente convention exprime l'intégralité des obligations des parties. Toute modification à la présente convention envisagée par l'une ou l'autre des parties fera l'objet d'une concertation entre les parties qui aboutira à un accord écrit qui sera intégré dans les obligations.

Article 15. Recours contre les tiers

« **La Commune de Vitrolles** » garantit le **Frac** contre tous recours émanant de tiers à l'occasion de l'exécution des obligations de la présente convention.

Article 16. Résiliation – Dénonciation

Afin de dénoncer le présent partenariat, il conviendra de se référer aux dispositions de la convention-cadre.


Article 17. Litige

En cas de litiges, les parties devront se référer aux dispositions de la convention-cadre.

Fait à Marseille, le 12 septembre 2022.

Le **Frac** Provence-Alpes-Côte d'Azur
Muriel Enjalran, directrice

« **La commune de Vitrolles** »,
Loïc Gachon, Maire de Vitrolles

	<p>Le Fonds régional d'art contemporain est financé par le ministère de la Culture et de la communication, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.</p>
---	---

Prêt expo. en convention de partenariat

"titre non communiqué"

du 09/12/2022 au 25/05/2023

Ecole municipale d'Arts Plastiques , Vitrolles, France

Organisateur : Ecole municipale d'Arts Plastiques

Place Georges Brassens

Allée Philippe Brocard

13127 VITROLLES

Téléphone : 04 42 89 87 13

Lieu d'exposition : Idem organisateur**Dossier suivi par :** Pascal Prompt**Demande attachée au dossier :**

Demande de prêt comité de prêt du 29 juin 2022

Nombre total d'oeuvres mises à disposition : 15

Liste des oeuvres mises à disposition :



Artiste : Johanna-Maria Fritz
Oeuvre/titre : Like a bird
Date : 2014 - 2019
Numéro d'inventaire : 2021.1154 (B)

Matière, support, technique : Impression jet d'encre sur papier Baryta
Dimensions :60 x 60 cm (avec cadre)
profondeur avec cadre: 5 cm
Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 1 875 EUR (08/12/2021)



Artiste : Johanna-Maria Fritz
Oeuvre/titre : Like a bird
Date : 2014 - 2019
Numéro d'inventaire : 2021.1154 (C)

Matière, support, technique : Impression jet d'encre sur papier Baryta
Dimensions :60 x 60 cm (avec cadre)
profondeur avec cadre: 5 cm
Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 1 875 EUR (08/12/2021)



Artiste : Johanna-Maria Fritz
Oeuvre/titre : Like a bird
Date : 2014 - 2019
Numéro d'inventaire : 2021.1154 (D)

Matière, support, technique : Impression jet d'encre sur papier Baryta
Dimensions :60 x 60 cm (avec cadre)
profondeur avec cadre: 5 cm
Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 1 875 EUR (15/12/2021)



Artiste : Johanna-Maria Fritz
Oeuvre/titre : Like a bird
Date : 2014 - 2019
Numéro d'inventaire : 2021.1154 (E)

Matière, support, technique : Impression jet d'encre sur papier Baryta
Dimensions :60 x 60 cm (avec cadre)
profondeur avec cadre: 5 cm
Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 1 875 EUR (08/12/2021)

Artiste : Johanna-Maria Fritz
Oeuvre/titre : Like a bird
Date : 2014 - 2019



Numéro d'inventaire : 2021.1154 (F)

Matière, support, technique : Impression jet d'encre sur papier Baryta
Dimensions : 60 x 60 cm (avec cadre)
profondeur avec cadre: 5 cm
Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 1 875 EUR (08/12/2021)

Artiste : Catherine Melin

Date : 2010

Numéro d'inventaire : 2012.755 (A)



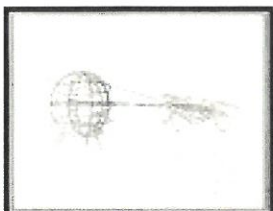
Matière, support, technique : Dessin sur papier
Dimensions : 42 x 60 cm
51 x 71 cm (avec cadre)
profondeur avec cadre: 3 cm
Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 2 500 EUR (28/12/2018)

Artiste : Catherine Melin

Date : 2010

Numéro d'inventaire : 2012.755 (B)



Matière, support, technique : Dessin sur papier
Dimensions : 42 x 60 cm
51 x 71 cm (avec cadre)
profondeur avec cadre: 3 cm
Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 2 500 EUR (28/12/2018)

Artiste : Catherine Melin

Date : 2010

Numéro d'inventaire : 2012.755 (C)



Matière, support, technique : Dessin sur papier
Dimensions : 42 x 60 cm
51 x 71 cm (avec cadre)
profondeur avec cadre: 3 cm
Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 2 500 EUR (28/12/2018)

Artiste : Catherine Melin

Oeuvre/titre : Sans titre

Date : 2010

Numéro d'inventaire : 2017.954



Dimensions : Diamètre approximatif 1m60

Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 4 000 EUR (02/05/2019)

Artiste : Thomas Wattebled

Oeuvre/titre : Le plus vite possible

Date : 2015

Numéro d'inventaire : 2021.1168 (C)



Matière, support, technique : Encre sur papier
Dimensions : 30 x 21 cm
40 x 30 cm (avec cadre)

Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 318 EUR (14/12/2021)

Artiste : Thomas Wattebled

Oeuvre/titre : Comité défaite
Date : 2020
Numéro d'inventaire : 2021.1168 (E)



Matière, support, technique : Graphite et encre sur papier
Dimensions : 30 x 21 cm
40 x 30 cm (avec cadre)
Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 318 EUR (14/12/2021)

Artiste : Thomas Wattebled
Oeuvre/titre : Corner Pieces
Date : 2014
Numéro d'inventaire : 2021.1168 (G)



Matière, support, technique : Encre sur papier
Dimensions : 30 x 21 cm
40 x 30 cm (avec cadre)
Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 318 EUR (14/12/2021)

Artiste : Thomas Wattebled
Oeuvre/titre : No place for loser
Date : 2014
Numéro d'inventaire : 2021.1168 (H)



Matière, support, technique : Encre sur papier
Dimensions : 30 x 21 cm
40 x 30 cm (avec cadre)
Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 318 EUR (14/12/2021)

Artiste : Thomas Wattebled
Oeuvre/titre : Bouquet
Date : 2016
Numéro d'inventaire : 2021.1168 (I)



Matière, support, technique : Encre et crayon de couleur sur papier
Dimensions : 30 x 21 cm
40 x 30 cm (avec cadre)
Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 318 EUR (14/12/2021)

Artiste : Thomas Wattebled
Oeuvre/titre : Zizou
Date : 2014
Numéro d'inventaire : 2021.1168 (J)



Matière, support, technique : Encre sur page de cahier numéroté
Dimensions : 20,5 x 14,5 cm
40 x 30 cm (avec cadre)
Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 318 EUR (14/12/2021)

Autres prêts

"titre non communiqué"

du 09/12/2022 au 25/05/2023

Ecole municipale d'Arts Plastiques , Vitrolles, France

Organisateur : Ecole municipale d'Arts Plastiques

Place Georges Brassens

Allée Philippe Brocard

13127 VITROLLES

Téléphone : 04 42 89 87 13

Lieu d'exposition : Idem organisateur**Dossier suivi par :** Elsa Pouilly**Demande attachée au dossier :**

Demande du

Nombre total d'œuvres mises à disposition : 4

Liste des œuvres mises à disposition :

Artiste : Bruni/Babarit

Oeuvre/titre : Le jardin dans la friche

Date : 2006

Numéro d'inventaire : EM20122324, POST BR/BA 2006 ULS

Matière, support, technique : Carte postale couleur

Dimensions :12 x 17 cm

Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 50 EUR (28/06/2022)



Artiste : Martin Creed

Oeuvre/titre : Work n° 850

Date : 2008

Numéro d'inventaire : EM20121301, FLIP CREE 2008 ULS

Matière, support, technique : Broché

Dimensions :5,5 x 10,5 cm

Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 300 EUR (28/06/2022)



Artiste : Peter Dressler

Oeuvre/titre : [Tie break]

Date : 1996

Numéro d'inventaire : EM2012949, DRES 1996 ULS

Matière, support, technique : Broché

Dimensions :24 x 17 cm

Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 200 EUR (28/06/2022)

Artiste : Joachim Schmid

Oeuvre/titre : O Campo

Date : 2010

Numéro d'inventaire : EM2015017, SCHM.J 2010 FRAC

Matière, support, technique : Couv. souple pelliculée, Dos carré collé

Dimensions :20,5 x 24,5 cm

Etat de conservation : voir constat d'état

Valeur d'assurance : 100 EUR (28/06/2022)

